VILLE DE
CHOISY-LE-ROI

Place Gabriel péri
94600 Choisy-le-Roi
www.choisyleroi.fr
Service Urbanisme
✆ 01.48.92.44.44

à rappeler dans toute correspondance

DOSSIER : N° DP 094 022 24 C0134
Déposé le : 17/10/2024
Demandeur : RENOV'ENER
Représenté par : Monsieur Gautier MOREL
Sur un terrain sis à : 8 avenue du Docteur Charcot à Choisy-le-Roi (94600)
Nature des travaux : Isolation thermique par l'extérieur
Références cadastrales : 22 AM 4

RENOV'ENER
MONSIEUR GAUTIER MOREL
60 AVENUE MONTAIGNE
75008 PARIS

OBJET : **DECLARATION PREALABLE**
REJET TACITE

Monsieur,

Par un courrier notifié en date du 08/11/2024, vous avez été informé par le service urbanisme que votre dossier était incomplet, et qu'en application de l'article R.423-39 du code de l'urbanisme, vous deviez adresser les pièces manquantes ou incomplètes à la mairie dans un délai de 3 mois. Il était précisé que, passé ce délai, si votre dossier n'était pas complété, votre demande ferait l'objet d'une **décision tacite de rejet**.

Il apparaît que votre dossier n'a pas été complété dans les délais susmentionnés ci-dessus.

Je vous informe donc que votre demande fait l'objet d'une **décision tacite de rejet** depuis le 09/02/2025.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Choisy-Le-Roi, le 17 FEV. 2025

le Maire,

Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

-DROITS DES TIERS : L'autorisation de réaliser des travaux est toujours acquise **sans préjudice du droit des tiers** (*notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement* ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.